



**HAL**  
open science

# Brune, lisard, pompon : notes lexicographiques sur Le Rouge et le Noir

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Brune, lisard, pompon : notes lexicographiques sur Le Rouge et le Noir. 2021. halshs-03321071

**HAL Id: halshs-03321071**

**<https://shs.hal.science/halshs-03321071>**

Submitted on 17 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# GLALICEUR

numéro 30

le 16 août 2021

Groupe de recherche  
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises  
du **C**entre et d'aill**E**URs  
(Tokyo)

contact : [glaliceur2019@gmail.com](mailto:glaliceur2019@gmail.com)

*Brune, lisard, pompon* : notes lexicographiques sur *Le Rouge et le Noir*

Takeshi MATSUMURA

Dans la « Note sur le texte » de son édition du *Rouge et le Noir*, Yves Ansel affirme que « plus de la moitié des notes des éditions “savantes” répondent aux... questions “savantes”, à des problématiques universitaires (avec toutes les cécités, les errements et les erreurs de jugement que cela implique), non aux interrogations du lecteur amateur qui, lui, se trouve confronté à bien d’autres problèmes de compréhension, qui se pose de tout autres questions » et que pour ses propres notes, il a choisi le point de vue « du lecteur amateur (au sens étymologique du terme “amateur” : “qui aime”)<sup>1</sup>. » Même si, en pensant entre autres à Anne-Marie Meininger (non universitaire mais éditrice chevronnée de Balzac et de Stendhal) à qui Thierry Bodin<sup>2</sup> (éditeur aguerri de Balzac qui n’est pas universitaire non plus) a consacré une nécrologie émouvante et savoureuse, on n’est pas sûr qu’il y ait une opposition si tranchée entre les lecteurs *savants* et les lecteurs *amateurs*, un des résultats du choix de l’éditeur de la nouvelle Pléiade est que sa publication contient de nombreuses remarques lexicales qui n’existaient pas chez ses prédécesseurs et qui étaient probablement destinées à aider les *lecteurs amateurs* à mieux comprendre le texte. C’était une heureuse initiative. Toutefois, certaines d’entre elles me paraissent demander une observation complémentaire. Que l’on n’imagine pas que je veuille jeter la pierre à la vénérable publication. Plutôt, j’espère seulement apporter, dans la limite de mes moyens, un caillou à l’édifice dont l’objectif doit être la compréhension la plus exacte du roman. Mes remarques ponctuelles et hypothétiques sont-elles superflues ? Sans doute. Mais si l’on se demande toujours *de quel œil le lecteur*<sup>3</sup> voit l’annotation et dans quelle mesure elle peut être perfectible, mes notules auront peut-être quelque utilité. Certes, comme je l’ai souligné ailleurs<sup>4</sup>, maîtriser toutes les études consacrées à Stendhal étant hors de la portée d’un simple

<sup>1</sup> *Le Rouge et le Noir, Texte établi, présenté et annoté par Yves Ansel*, dans Stendhal, *Œuvres romanesques complètes, Édition établie par Yves Ansel, Philippe Berthier et al.*, Paris, Gallimard, 2005-2014, 3 vol. (= ORC), t. I, 2005 (tirage de 2017), Bibliothèque de la Pléiade, p. 988-989. Dans les citations, sauf indication contraire c’est moi qui souligne.

<sup>2</sup> Thierry Bodin, « Anne-Marie Meininger », dans *L’Année balzacienne*, 2016, p. 441-445.

<sup>3</sup> Selon l’expression de Stendhal, voir *Lucien Leuwen, Manuscrit autographe, Texte établi, présenté et annoté par Yves Ansel et Xavier Bourdenet*, ORC, t. II (tirage de 2015), p. 90, note marginale. Signalons en passant que le titre « *Grand Larousse universel du XIX<sup>e</sup> siècle* » qui figure dans l’annotation de ce roman (p. 1271-1272 et 1275 ; et aussi « *Grand Larousse universel* », p. 1284 et 1302 ?) est sans doute à lire *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse ; erreur qui nous rappelle celle qu’André Guyaux avait commise dans le premier tirage de son édition de Rimbaud avant de la corriger ultérieurement, voir mon article « Sur les *Œuvres complètes* de Rimbaud dans la Pléiade, 2015. Des retouches superficielles ou une immense révision ? », dans *Fracas*, 46, 2016, p. 1-46.

<sup>4</sup> Voir Takeshi Matsumura, « Andrieux, Talleyrand, Napoléon : notes d’un ignorant sur *Le Rouge et le Noir* », dans *Glaliceur*, 29, 2021, p. 1-2.

amateur comme moi, il est possible que les observations lexicographiques que dans le présent article je vais soumettre à la sagacité des lecteurs aient déjà été faites quelque part et qu'elles n'aient plus besoin d'être répétées ici laborieusement. Espérons néanmoins que même si elles ne sont pas tout à fait inédites, en leur rappelant des idées anciennes elles rendront quelque service aux lecteurs du *Rouge et le Noir*, et que sans « instruire les Sçavants », elles pourront du moins « amuser ceux qui n'ont pas eu le loisir de le devenir » comme le dit un auteur<sup>5</sup> dont Stendhal évoque le style comme un des modèles de sa propre écriture<sup>6</sup>.

Le premier mot qui nous intéresse est le substantif masculin *lisard* au sens de « celui qui lit beaucoup ». Il figure au début du chapitre V « Une négociation » du tome premier du *Rouge et le Noir*, plus précisément dans la première réplique que le père Sorel lance à son fils. Citons le passage d'après l'édition originale :

– RÉPONDS-MOI sans mentir, si tu le peux, chien de *lisard* ; d'où connais-tu madame de Rênal, quand lui as-tu parlé<sup>7</sup> ?

Apparemment le mot *lisard* qu'a souligné Stendhal n'a pas trop préoccupé les éditeurs. Parmi ceux que j'ai consultés, ni Henri Martineau<sup>8</sup> ni Victor Del Litto<sup>9</sup> ni Pierre-Georges Castex<sup>10</sup> ni Anne-Marie Meininger<sup>11</sup> ni Michel Crouzet<sup>12</sup> ne l'ont annoté. Seuls deux éditeurs s'y sont intéressés. Yves Ansel est le premier à lui consacrer une note. Pour cette raison elle mérite d'être citée :

<sup>5</sup> C'est Louis de Sacy (1654-1727). Voir la Préface des *Œuvres de M<sup>r</sup>. de Sacy de l'Académie française, Contenant les Lettres de Plîne le Jeune, Le Panegyrique de Trajan par le même Plîne, et le Traité de l'amitié, Nouvelle édition revue & corrigée par l'Auteur*, Paris, La Compagnie des Libraires, 1722, p. III.

<sup>6</sup> Voir *Lucien Leuwen*, *op. cit.*, p. 192, note marginale : « Écrire du style de Sacy, traducteur des lettres de Plîne. 11 mai 1835. » Voir aussi la lettre de Stendhal à Paul de Musset, le 10 juin 1839, dans *Correspondance générale, Édition Victor Del Litto avec la collaboration d'Elaine Williamson*, de Jacques Houbert et de Michel E. Slatkine, Paris, Champion, 1997-1999, 6 vol., t. VI, p. 193 : « [...] songez alors qu'il y a bon nombre de gens qui aiment le simple, le naturel, le style des *Lettres de Plîne*, traduites par M. de Sacy. » (souligné par l'auteur).

<sup>7</sup> *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX<sup>e</sup> siècle*, par M. de Stendhal, Paris, A. Levavasseur, 1831 (que je désigne par « édition originale »), 2 vol., t. I, chapitre V, p. 30 ; souligné par l'auteur.

<sup>8</sup> Voir Stendhal, *Romans et nouvelles, Texte établi et annoté par Henri Martineau*, Paris, Gallimard, 1952, Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol., t. I (tirage de 1966), p. 234 (pas de note) ; *id.*, *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX<sup>e</sup> siècle, Texte établi avec introduction, bibliographie, chronologie, notes et variantes par Henri Martineau*, Paris, Garnier, 1960, p. 19 (pas de note).

<sup>9</sup> *Id.*, *Le Rouge et le Noir, Préface et notes de Victor Del Litto*, Lausanne, Rencontre, 1961, p. 50 (pas de note).

<sup>10</sup> *Id.*, *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX<sup>e</sup> siècle, Texte établi avec sommaire biographique, introduction, bibliographie, variantes, notes et dossier documentaire par Pierre-Georges Castex*, Paris, Garnier, 1973, p. 19 (pas de note).

<sup>11</sup> *Id.*, *Le Rouge et le Noir, Préface de Jean Prévost, Édition établie et annotée par Anne-Marie Meininger*, « *Le Rouge et le Noir : esthétiques et valeurs* », dossier pédagogique par Catherine Botterel, Paris, Gallimard, 2000 et 2020, Folio classique, p. 65 (pas de note).

<sup>12</sup> *Id.*, *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX<sup>e</sup> siècle, Préface, commentaires et notes de Michel Crouzet*, Paris, Librairie générale française, 2020, Livre de poche Classiques, p. 92 (pas de note).

Néologisme formé à partir de « liseur » (personne qui a l'habitude de lire beaucoup). Dans la bouche du père Sorel, analphabète qui exècre la « manie de lecture », le terme est nettement péjoratif. Pour sa part, Stendhal l'emploiera dans une lettre à Adolphe de Mareste, pour signifier combien on lit peu en Italie : « Le Romain est incapable de comprendre [un] livre imprimé à Paris. J'ai apporté 4 vol. in-18 de Balzac ; il a fallu six semaines aux plus lisards pour en venir à bout » (lettre du 13 juillet 1834 ; *Correspondance* V, p. 198<sup>13</sup>)<sup>14</sup>.

Quant à Marie Parmentier<sup>15</sup> qui à sa suite commente le mot, elle se borne à dire d'après le *Trésor de la langue française*<sup>16</sup> que *lisard* est un mot du XIX<sup>e</sup> siècle, sans affirmer explicitement qu'il s'agit ou non d'une création de notre auteur. Que dit alors le *TLF* ? Si l'on se reporte à son article *liseur*, la partie « Remarque » enregistre certes *lisard*, que le rédacteur qualifie de « variante populaire ou péjorative de *liseur* », avec trois exemples pris à Stendhal (c'est le passage cité du *Rouge et le Noir*), à Mérimée et à Viollet-le-Duc. Le fait que les trois occurrences qu'il relève appartiennent toutes au XIX<sup>e</sup> siècle aurait conduit la stendhalienne à présenter notre terme comme celui de cette époque. Pourtant, il faut observer que le *TLF* ne s'exprime pas sur son histoire.

Quelle est la source qui a donné à Yves Ansel l'idée de considérer que *lisard* est un néologisme ? Plutôt que le *TLF* qui cite Stendhal comme premier auteur mais qui ne dit pas que c'est sa création, c'est sans doute le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey<sup>17</sup>, parce que l'éditeur de la nouvelle Pléiade affectionne cet outil<sup>18</sup> et que l'article *lire*<sup>1</sup> de celui-ci résume les articles correspondants du *TLF*, comme il le fait dans la plupart de ses articles. On lit en effet dans le *Robert historique* :

**LISEUR, EUSE** n. apparu vers 1136<sup>19</sup> sous la forme *leisor* avec le sens aujourd'hui archaïque ou littéraire de « lecteur », est employé depuis 1680 avec la valeur plus particulière de « personne qui lit beaucoup » pour laquelle on a (très rarement) employé l'adjectif péjoratif **LISARD, ARDE** (Stendhal)<sup>20</sup>.

<sup>13</sup> Signalons que dans son édition citée de la *Correspondance générale*, Victor Del Litto n'a pas commenté le mot *lisard*.

<sup>14</sup> Yves Ansel, son édition citée du *Rouge et le Noir* dans la nouvelle Pléiade, p. 1011.

<sup>15</sup> Stendhal, *Le Rouge et le Noir, Présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie* par Marie Parmentier, Paris, Flammarion, 2013, GF Flammarion, p. 60 : « L'injure est grande : outre qu'il emploie le terme de "chien", Sorel accole le suffixe péjoratif "-ard" au mot "liseur" ("au XIX<sup>e</sup> siècle, personne qui lit beaucoup", *TLF*). Son principal grief à l'égard de son fils est sa "manie de lecture" (I, 4), qui constitue à ses yeux une perte de temps. Après l'apparence physique, ce goût pour la lecture accentue le fossé entre Julien et sa famille. »

<sup>16</sup> Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. ; je désigne ce dictionnaire par *TLF*.

<sup>17</sup> Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, 2 vol. ; je désigne ce dictionnaire par *Robert historique*.

<sup>18</sup> Voir son édition citée du *Rouge et le Noir*, p. 1006, 1011, 1012, etc.

<sup>19</sup> À quelle attestation correspond cette date ? Si elle renvoie à K. Hofmann, *Altburgundische Uebersetzung der Predigten Gregors über Ezechiel* (Munich, 1881) que cite le *TLF*, elle est à corriger en « fin du XII<sup>e</sup> siècle ».

<sup>20</sup> *Robert historique*, t. I, p. 1135a, s.v. *lire*<sup>1</sup> ; c'est l'auteur qui souligne et met en gras.

Comme cette présentation semble signifier que *lisard* a été inventé par Stendhal, il n'est pas étonnant qu'Yves Ansel ait commencé sa note par « Néologisme formé à partir de "liseur" ». Quoique les utilisateurs du *Robert historique* ne le savent pas toujours ou qu'ils l'oublient souvent, il y a cependant d'autres instruments qui le complètent et qui parfois nous renseignent moins mal sur l'histoire du vocabulaire. Parmi ces outils, le plus commode est le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg<sup>21</sup>. Son article *légère* contient des informations qui ne me semblent pas inutiles :

Nfr. *lisarde* « femme qui lit trop » Cotgr 1611, *lisart* « qui lit beaucoup » (1622, Brunot 3, 208), *lisard* « terme de mépris pour celui qui lit beaucoup » (StendRN 1, 35 ; Desgr 1821)<sup>22</sup>.

Si l'on développe les abréviations en vérifiant les sources évoquées, on peut comprendre de la manière suivante cette indication qui paraîtrait hermétique aux lecteurs occasionnels :

1) en français moderne<sup>23</sup> le substantif féminin *lisarde* au sens de « femme qui lit trop » est attesté dès 1611 dans *A Dictionarie of the French and English Tongues* de Randle Cotgrave<sup>24</sup> ;

2) on a ensuite *lisart* au sens de « celui qui lit beaucoup<sup>25</sup> » dans un texte de 1622, à savoir *Les Caquets de l'Accouchée* selon le tome III de l'*Histoire de la langue française des origines à nos jours* de Ferdinand Brunot<sup>26</sup> ;

3) le terme de mépris *lisard* au sens de « celui qui lit beaucoup » apparaît en 1821 dans le *Petit Dictionnaire du Peuple* de J. C. L. P. Desgranges<sup>27</sup> et en 1830 dans notre passage cité du *Rouge et le Noir* de Stendhal<sup>28</sup>.

Ainsi, Wartburg nous apprend que le mot n'est pas une création de Stendhal, mais qu'il a deux cents ans d'existence au moment de la parution de son roman. Il n'est du reste pas impossible de compléter le *FEW* en recourant au *Dictionnaire de la langue française du*

<sup>21</sup> Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol.

<sup>22</sup> *Ibid.*, t. V, p. 243a.

<sup>23</sup> Le sigle *Nfr.* qui signifie « Neuf Französisch », c'est-à-dire « français moderne » renvoie pour le *FEW* à la langue française postérieure à 1600.

<sup>24</sup> Londres, 1611 : « Lisarde : f. *woman that reads much.* » (souligné par l'auteur).

<sup>25</sup> La citation de la note suivante nous apprend qu'il s'agit plutôt du substantif et non pas de l'adjectif comme le dit le *FEW*.

<sup>26</sup> Paris, Colin, 1922 ; réimpression, Paris, Colin, 1966, p. 208 : « *lisart* : vous autres *lisarts*, n'avez-vous point leu certain petit fatras qui se nomme le Caquet de l'Accouchée ? (*Caq. de l'Acc.*, 264). » (souligné par l'auteur). Ferdinand Brunot utilise *Les Caquets de l'Accouchée, Nouvelle édition revue sur les pièces originales et annotée* par M. Édouard Fournier avec une introduction par M. Le Roux de Lincy, Paris, Jannet, 1855, p. 264.

<sup>27</sup> La source de Wartburg est Georges Gougenheim, *La Langue populaire dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle d'après le Petit Dictionnaire du Peuple de J. C. L. P. Desgranges (1821)*, Paris, Les Belles Lettres, 1929, p. 141 : « Desgranges raille une dame "qui voulant exprimer qu'elle n'aimait pas la lecture, disait : *Je ne suis pas lisarde.*" » (souligné par l'auteur).

<sup>28</sup> Les références « t. I, p. 35 » indiquent que Wartburg a utilisé Stendhal, *Le Rouge et le Noir, Texte établi et annoté avec une introduction historique* par Jules Marsan, Préface de Paul Bourget, Paris, Champion, 1923, 2 vol.

*seizième siècle* d'Edmond Huguet<sup>29</sup>. Celui-ci relève en effet une occurrence chez Clément Marot et une autre dans *Le Moyen de parvenir* (vers 1617) de Béroalde de Verville<sup>30</sup>. Comme l'exemple de celui-là vient de « L'Épître du Coq en lasne a Lyon Jamet de Sansay en Poitou<sup>31</sup> », composée en mars-avril 1530, notre terme *lisard* s'avère plus ancien : il existait depuis trois cents ans lorsqu'a été publié *Le Rouge et le Noir*. Bien sûr, je ne veux pas dire que le père Sorel, analphabète, lisait Clément Marot, Cotgrave, Béroalde de Verville et *Les Caquets de l'Accouchée*. Ce qu'il faut retenir est qu'il ne convient pas de considérer *lisard* comme un néologisme de Stendhal ni comme un mot du XIX<sup>e</sup> siècle.

Alors pourquoi est-il souligné dans *Le Rouge et le Noir* ? Il me semble que c'est à cause de son caractère populaire. Pour savoir à quel registre appartient notre terme, on peut consulter la quatrième (1812) et la cinquième édition (1819) du *Dictionnaire universel de la langue française* de Pierre-Claude-Victoire Boiste<sup>32</sup>, qui l'enregistre avec qualificatif « populaire ». Le même auteur l'emploie dans l'article *description* de son *Dictionnaire des belles-lettres*. Sa phrase nous apprend à quelle catégorie sociale appartient l'usager du terme :

La vie tout entière de l'homme le plus *lisard*, comme dirait un parvenu non lettré, ne suffirait pas, peut-être, pour lire toute la bibliothèque descriptive des botanistes, des entomologistes, des géologues, des minéralogistes, des *piscatoristes*, des naturalistes en un mot : [...] <sup>33</sup>.

En précisant « comme dirait un parvenu non lettré », Boiste montre que le mot est d'un emploi assez limité et que celui qui s'en sert se condamne à entrer dans la classe peu reluisante des personnes incultes. Pour le confirmer, on pourra ajouter un autre témoignage de l'époque. Il figure dans le premier volume des *Mémoires sur l'impératrice Joséphine, ses contemporains, la cour de Navarre et de la Malmaison*<sup>34</sup> : c'est la maréchale Lefèbvre, peu cultivée, qui utilise notre terme :

À ce sujet, elle [= l'impératrice] nous conta quelques anecdotes sur la maréchale Lefèbvre, dont tout le monde sait que l'éducation avait été plus que négligée. [...] [p. 212] La maréchale fut voir un jour des hôtels, désirant en acheter un. Elle

<sup>29</sup> Paris, Didier et Champion, 1925-1967, 7 vol., t. V, p. 29b, s.v. *lisard*.

<sup>30</sup> Voir Béroalde de Verville, *Le Moyen de parvenir*, Préface de Michel Jeanneret, Édition établie et annotée par Michel Renaud, Paris, Gallimard, 2006, Folio classique, p. 186, *Annotation* : « pour ce que les fous y croissent comme en vostre pays, monsieur le *lisard* » ; le mot fait l'objet d'une note infrapaginale : « Lecteur – terme péjoratif. »

<sup>31</sup> Voir Clément Marot, *Œuvres poétiques complètes*, Édition critique établie, présentée et annotée avec variantes par Gérard Defaux, Paris, Bordas, 1990-1993, 2 vol., t. I, p. 310-313, vers 102-103 : « Ung homme ne peult bien escrire, / S'il n'est quelcque peu bon lisart. » Cet exemple a été relevé aussi par Kurt Glaser, « Le sens péjoratif du suffixe -ard en français », dans *Romanische Forschungen*, t. XXVII, 1910, p. 932-983, surtout p. 954.

<sup>32</sup> Paris, Lefèvre, 1812, p. 251c : « lisard, de, *adj.* (*popul.*) qui aime à lire. » (souligné par l'auteur) ; Paris, Verdière, 1819, p. 795c : « lisard, de, *adj.* (*pop.*) qui aime à lire. » (souligné par l'auteur).

<sup>33</sup> Pierre-Claude-Victoire Boiste, *Dictionnaire des belles-lettres*, t. II, Paris, Verdière, 1822, p. 385, s.v. *description* ; le premier soulignage est de moi et le second, de l'auteur.

<sup>34</sup> T. I, Paris, Ladvocat, 1828.

arrive dans une pièce, autour de laquelle était des armoires grillées, et garnies de taffetas vert. – Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda-t-elle au concierge. – Madame la maréchale, c'est une bibliothèque. – *À quoi que c'est bon ?* – À serrer les livres, madame. – *Ah, bah, c'te bêtise !* mon mari n'est pas *liseur*, je ne suis pas *lisarde* ; *ainsi j'en ferai mon fruitier, ça vaudra mieux*<sup>35</sup>.

Dans cette scène, afin de se moquer du manque d'instruction et de curiosité intellectuelle de la maréchale Lefèbvre, l'impératrice reproduit les répliques qu'elle a prononcées face à une bibliothèque et qui nous révèlent combien les livres, moins importants que les fruits à ses yeux, lui sont indifférents. L'emploi du mot *lisarde* renforce son antipathie contre la lecture. Ainsi, loin d'être néologue, le père Sorel appartient à un courant bibliophobe que différentes couches sociales partagent à l'époque du *Rouge et le Noir*. Cette connaissance aiderait probablement les lecteurs (*amateurs* et aussi peut-être *savants*) à se représenter mieux le personnage et la scène décrite au début du chapitre « Une négociation ».

\* \* \*

Le deuxième cas qui attire notre attention est la locution *à lui pompon* au sens de « c'est lui qui l'emporte ». Elle se trouve dans le chapitre XXVIII « Une procession » du tome premier. C'est Julien qui en regardant le père Chas s'en sert dans son monologue. Citons le paragraphe qui la contient d'après l'édition originale :

Enfin il va me dire son secret, pensa Julien, le voilà qui me parle de lui ; il y a épanchement. Mais rien d'imprudent ne fut dit par cet homme évidemment exalté. Et pourtant il a beaucoup travaillé ; il est heureux, se dit Julien, le bon vin n'a pas été épargné. Quel homme ! quel exemple [p. 336] pour moi ; *à lui le pompon*. (C'était un mauvais mot qu'il tenait du vieux chirurgien.<sup>36</sup>)

La locution que j'ai soulignée n'a intéressé la plupart des éditeurs consultés. Ni Henri Martineau<sup>37</sup> ni Pierre-Georges Castex<sup>38</sup> ni Anne-Marie Meininger<sup>39</sup> ni Michel Crouzet<sup>40</sup> ne l'ont commentée. En revanche, dans son édition de 1961 Victor Del Litto<sup>41</sup> a traduit *avoir le pompon*<sup>42</sup> par « être au premier rang » d'après le *Dictionnaire de la langue française*

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 211-212 ; souligné par l'auteur.

<sup>36</sup> *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. I, chapitre XXVIII, p. 335-336.

<sup>37</sup> Voir son édition citée de l'ancienne Pléiade, p. 398 et celle de Garnier, p. 192.

<sup>38</sup> Voir son édition citée de Garnier, p. 184.

<sup>39</sup> Voir son édition citée de Folio classique, p. 277.

<sup>40</sup> Voir son édition citée du Livre de poche Classiques, p. 303.

<sup>41</sup> Voir son édition citée de Rencontre, 1961, p. 600.

<sup>42</sup> Le TLF, s.v. *pompon* attribue à cette locution la date de 1858, mais elle est attestée au moins depuis 1842, voir *Les Français peints par eux-mêmes, Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, t. V, Paris, Curmer, 1842, p. 98 qui cite une chanson dont le début est : « Sapeur-pompier, ta vaillante uniforme / Couvre à la fois l' soldat z'et l'ouvrier : Lion dans l' feu, t'as d' plus aimables formes / Aussitôt que t'as fini ton métier, / Car pour la grâce et le bon ton, / C'est le pompier qu'a le pompon. »



d'Émile Littré<sup>43</sup>, tandis que dans celle de 2013 Marie Parmentier a résumé le *TLF* par « *Quelqu'un a / tient le pompon*<sup>44</sup> : quelqu'un l'emporte sur les autres<sup>45</sup> ». La remarque d'Yves Ansel dans son édition de la nouvelle Pléiade est plus développée et à ce titre, elle est digne d'être rappelée :

*À lui le pompon* : c'est lui qui l'emporte. Si l'expression renvoie effectivement à l'univers militaire – « pompon » désigne une houpe de laine que les soldats portaient à leur coiffe (1798) –, et semble donc tout à fait approprié<sup>46</sup> dans la bouche du vieux chirurgien-major, reste que le mot paraît récent, postérieur à la mort du soldat, s'il faut en croire le *T.L.F.*, ainsi que le *Dictionnaire historique de la langue française* : *pompon* est « entré dans l'expression familière à moi le pompon », « à moi la gloire le premier » en 1826 seulement<sup>47</sup>.

Cette note a le mérite d'expliquer la locution telle qu'elle se présente dans *Le Rouge et le Noir*, et non pas sous une autre forme comme l'ont fait les deux éditeurs cités. De plus, elle nous renseigne sur sa datation. Alors que l'article *pompon* du *Robert historique*<sup>48</sup> se contente de donner « 1826 » comme date d'apparition de la locution, l'article *pompon* du *TLF* que résume le dictionnaire d'Alain Rey est plus détaillé<sup>49</sup>, car il renvoie au *Dictionnaire historique des argots français* de Gaston Esnault<sup>50</sup> pour nous apprendre que cette date correspond à une occurrence chez Carmouche. Si l'on veut vérifier l'indication peu précise de Gaston Esnault, ce témoignage le plus ancien<sup>51</sup>, relevé avec citation par Lorédan Larchey<sup>52</sup>, vient de la scène X de *La Salle de police, Tableau militaire en un acte, mêlé de vaudevilles, par MM. Carmouche et Vander-Burch, représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de la Gaîté, le 4 novembre 1826*<sup>53</sup>. Il n'est donc pas fantomatique. Par conséquent, la remarque de l'éditeur de la nouvelle Pléiade sur la chronologie erronée du *Rouge et le Noir* ne manque pas de fondement.

---

<sup>43</sup> Paris, Hachette, 1873, 4 vol.

<sup>44</sup> Bien que l'article *pompon* du *TLF* ne précise pas de quand date la locution *tenir le pompon*, elle est attestée au moins depuis 1831, voir *La Caricature morale, religieuse, littéraire et scénique*, le 5 mai 1831, colonne 209 : « Malheureusement les théâtres n'étaient guère à la hauteur. C'était Saqui qui *tenait le pompon*. »

<sup>45</sup> Voir son édition citée de GF Flammarion, 2013, p. 251 ; souligné par l'auteur.

<sup>46</sup> *Sic*. Ne faut-il pas lire *appropriée* ?

<sup>47</sup> L'édition citée d'Yves Ansel dans la nouvelle Pléiade, p. 1053.

<sup>48</sup> *Op. cit.*, t. II, p. 1575b.

<sup>49</sup> Par contre, le *FEW*, t. IX, 142b, s.v. *pomp-* considère l'occurrence du *Rouge et le Noir* comme la plus ancienne.

<sup>50</sup> Paris, Larousse, 1965, p. 511b.

<sup>51</sup> Il est repris aussi sans plus de précision par Jean-Paul Colin et al., *Dictionnaire de l'argot*, Paris, Larousse, 1990, p. 505a.

<sup>52</sup> Voir Lorédan Larchey, *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien, Sixième édition des Excentricités du langage*, Paris, Polo, 1872, p. 202.

<sup>53</sup> Paris, Bezou, 1826, p. 20 : c'est Chollet, conscrit, qui parle : « Ma foi, nos officiers, à vous le *pompon* ; aussi c't'air-là est fièrement bien faite, et c'lui qui l'a inventée, c'était encore un fameux génie... »

Bien sûr, on pourrait répondre à Yves Ansel qu'il ne serait pas très pertinent de reprocher à notre auteur son manque d'attention et lui dire, en empruntant la propre expression de l'éditeur, qu'« il n'y a pas lieu de vouloir à toute force rationaliser une chronologie manifestement “fautive”<sup>54</sup> », puisque lui-même il insiste dans une de ses notes<sup>55</sup> sur le peu de soin dont Stendhal fait preuve dans la chronologie interne de ses œuvres. Toutefois, dans le cas de la locution qui nous occupe, le romancier ne me semble pas s'être trompé.

D'abord, il faut savoir quand est mort le chirurgien-major. Quoique cet événement ne figure pas dans la chronologie qu'Henri Martineau a établie dans une de ses éditions<sup>56</sup>, ce personnage me paraît être décédé peu après 1823, parce qu'il a légué à Julien « sa croix de la légion-d'honneur, les arrérages de sa demi-solde, et trente ou quarante volumes<sup>57</sup> », dont le *Mémorial de Sainte-Hélène* par le comte de Las Cases. Parmi les éditions connues de cet ouvrage, celle parue en 1823<sup>58</sup> semble convenir le mieux à la chronologie du *Rouge et le Noir*. Cette datation expliquerait le propos d'Yves Ansel qui a souligné que de son vivant le chirurgien-major n'aurait pu connaître l'expression *à lui le pompon*, datée de 1826. Reste à savoir si la datation adoptée dans la lexicographie n'est pas susceptible d'amendements.

D'après une recherche sommaire que j'ai effectuée en complétant le *Dictionnaire historique et philologique du français non conventionnel* de Pierre Enckell<sup>59</sup>, la locution est attestée dès 1821. Elle figure au moins dans deux publications de cette année-là : *L'Enfant de la goquette ou Recueil de chansons bachiques, lyriques, etc.*<sup>60</sup> et *Les Femmes entretenues dévoilées dans leurs fourberies galantes, ou Le Fléau des familles et des fortunes par une de leurs victimes*<sup>61</sup>. L'année suivante, alors qu'elle figure dans *Le Nouveau solitaire. Imitation burlesque du Solitaire de M. le vicomte d'Arincourt* de L. T. Gilbert<sup>62</sup>, elle est choisie par Paul-Émile Debraux comme le titre d'une chansonnette, qui commence ainsi :

À MOI L' POMPON.  
CHANSONNETTE.  
AIR : *Mon galoubet.*

<sup>54</sup> Voir son édition citée de la nouvelle Pléiade, p. 1091.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 1062 : « En réalité, dans *Le Rouge et le Noir*, comme dans toutes les autres œuvres narratives de Stendhal, la cohérence temporelle est négligée (parce que négligeable : Stendhal n'est ni Balzac ni Zola), voire délibérément bafouée (cf. *Vie de Henri Brulard*). » (souligné par l'auteur).

<sup>56</sup> Voir son édition citée de Garnier, p. 533.

<sup>57</sup> *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. I, chapitre IV, p. 29.

<sup>58</sup> Paris, l'auteur, 1823, 8 vol.

<sup>59</sup> Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 891-892.

<sup>60</sup> Paris, Henrion, 1821, p. 146 : « D'un ton galant il chante la bergère, / Il la conduit gaîment sur le gazon ; / Et pour aller au temple de Cythère, / C'est à lui le pompon. »

<sup>61</sup> Paris, Les Libraires du Palais-Royal, 1821, t. I, p. 122 : « Ha ça ! le vieux farceur a des écus ; à moi le pompon pour les jouissances ! » (souligné par l'auteur).

<sup>62</sup> Paris, Peytieu, 1822, p. 61 : « Quel feu dans son regard ! on ne peut disconvenir que c'est à lui le pompon. »

JE n' suis pas bon, (*bis*)  
 Quand, dans un repas d'étiquette,  
 Il faut célébrer le patron,  
 Mais pour chanter à la goguette,  
 Faut-il faire une chansonnette,  
*À moi l' pompon. (4 fois.)*<sup>63</sup>

Avant de mourir peu après 1823, le chirurgien-major aurait pu chanter en présence de Julien cette chanson de 1822 ou d'autres similaires afin de lui apprendre le « mauvais mot » à *moi le pompon*. Pour une fois, la chronologie interne du roman s'avère cohérente.

\* \* \*

Le troisième et dernier cas que j'examine est la locution adverbiale *sur la brune* au sens de « vers la tombée de la nuit ». Elle se lit dans le chapitre V « Une négociation » du tome premier du *Rouge et le Noir*. Citons l'alinéa qui la contient d'après l'édition originale :

Comme par un accord mutuel, Sorel et son fils évitèrent de se parler ce jour-là. *Sur la brune*, Julien alla prendre sa leçon de théologie chez le curé, mais il ne jugea pas prudent de lui rien dire de l'étrange proposition qu'on avait faite à son père. Peut-être est-ce un piège, se disait-il, il faut faire semblant de l'avoir oublié<sup>64</sup>.

Sur la locution que j'ai soulignée, Victor Del Litto<sup>65</sup>, Pierre-Georges Castex<sup>66</sup>, Anne-Marie Meininger<sup>67</sup> et Michel Crouzet<sup>68</sup> ne disent rien. Par contre, dans sa publication de l'ancienne Pléiade<sup>69</sup> Henri Martineau a fait remarquer qu'elle était remplacée par « vers le soir » dans l'édition de 1854, tandis que dans celle de Garnier<sup>70</sup> il a observé qu'elle était *corrigée* dans l'édition de Hetzel en 1846 et dans celle de 1854 par « vers le soir ».

---

<sup>63</sup> Paul-Émile Debraux, *Chansons nationales et autres, Troisième édition*, Paris, Le Couvey, 1822, p. 282 ; souligné par l'auteur. La suite de la chansonnette est : « Je n' suis pas bon, / Lorsqu'aux genoux d'une maîtresse, / Il faut aimer en Céladon, / Mais, quand partageant mon ivresse, / Entre ses bras elle me presse, / *À moi l' pompon.* // Je n' suis pas bon / Quand une table mal servie / M'offre un repas trop sans façon, / Mais quand la volaille rotie / Paraît, d'un bon pâté suivie, / *À moi l' pompon.* // Je n' suis pas bon / Quand au spectacle, où l'on m'entraîne, / Il faut claquer comme un démon, / Mais pour applaudir, sur la scène, / Aux chefs-d'œuvres de Melpomène, / *À moi l' pompon.* // Je n' suis pas bon / Pour votre paradis, mon père, / Il exige trop de raison, / Mais lorsqu'il s'agira de faire / Son salut en vidant son verre, / *À moi l' pompon.* // Je n' suis pas bon / Quand des médecins (que j'honore) / Il faut accabler ma maison, / Cependant pour une pléthore / J'en pris trois et je vis encore, / *À moi l' pompon.* // Tu n'es pas bon / Me disait l'espiègle Rosette, / Pour amant je veux un luron ; / Mais une heure après sur l'herbette, / Ah ! me répétait la fillette, / *À toi l' pompon.* // Je n' suis pas bon, / Ni vous non plus, quand il faut suivre / La règle austère de Caton / Mais qu'on imprime dans un livre / L'art de manger, c'est l'art de vivre, / *À nous l' pompon.* // Il n'est pas bon / Le Français, quand on le convie / Au carnage, à la trahison ; / Mais faut-il, exposant sa vie, / Vaincre ou mourir pour sa patrie ; / *À lui l' pompon.* » (souligné par l'auteur).

<sup>64</sup> *Le Rouge et le Noir*, édition originale, t. I, chapitre V, p. 33.

<sup>65</sup> Voir son édition citée de Rencontre, p. 52.

<sup>66</sup> Voir son édition citée de Garnier, p. 20.

<sup>67</sup> Voir son édition citée de Folio classique, p. 67.

<sup>68</sup> Voir son édition citée du Livre de poche Classiques, p. 94.

<sup>69</sup> *Op. cit.*, p. 1460.

<sup>70</sup> *Op. cit.*, p. 543.

De son côté, Marie Parmentier<sup>71</sup> l'a traduite par « au crépuscule » en renvoyant au *TLF*. Sans doute pour satisfaire à la curiosité des *lecteurs amateurs*, Yves Ansel lui consacre une note plus didactique :

*Sur la brune* : à la tombée de la nuit, le soir. « Sur la brune » est une locution archaïsante, puisque dès le XV<sup>e</sup> siècle, c'est « à la brune » qui s'impose ; aujourd'hui, l'expression est régionale ou archaïque (*Dictionnaire historique de la langue française*)<sup>72</sup>.

Ceux qui auront parcouru ce commentaire seront bien contents d'être ainsi renseignés sur l'histoire et la concurrence des deux locutions *à la brune* et *sur la brune*. Ils ne le mettront pas en doute puisque l'éditeur produit sa source, et ils n'éprouveront pas le besoin de se reporter au *Robert historique* pour vérification. Cependant, la présentation même de cette note paraît nous convier à « contrôler continûment la validité de ce qui est soutenu et avancé<sup>73</sup> » comme Yves Ansel le dit ailleurs. Or si l'on consulte l'article *brun, brune* du *Robert historique*, le fait me semble être expliqué d'une manière un peu différente :

Le sens ancien de « sombre » s'est maintenu dans **BRUNE** n. f. emploi spécialisé de l'adjectif. Il semble que cette acception, très ancienne en argot (v. 1190, dans la locution *aller à la brune* « à la maraude<sup>74</sup> »), soit ensuite passée dans l'usage général (v. 1450), surtout dans la locution **à la brune** (1643) qui a remplacé *sur la brune* (XV<sup>e</sup> s.). Elle est aujourd'hui régionale ou archaïque<sup>75</sup>.

En lisant cet article, Yves Ansel semble avoir compris que la locution *à la brune* s'est substituée à l'expression *sur la brune* au XV<sup>e</sup> siècle et que celle-ci est aujourd'hui régionale ou archaïque, mais à mon avis, ce n'est pas tout à fait ce que voulait dire le rédacteur. Celui-ci indique plutôt :

- 1) *à la brune* a apparue en 1643 ;
- 2) *sur la brune* a vu le jour au XV<sup>e</sup> siècle ;
- 3) la signification « tombée de la nuit » du substantif féminin *brune* est aujourd'hui régionale ou archaïque.

Et quant à la victoire d'*à la brune* sur *sur la brune*, il ne précise pas à quelle époque elle a eu lieu. Même si la chronologie de la concurrence reste peu précise, la date d'apparition respective qu'il attribue à chacune des expressions nous permet au moins de savoir que le triomphe d'*à la brune* n'a pu se produire avant sa naissance au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi,

<sup>71</sup> Voir son édition citée de GF Flammarion, p. 62.

<sup>72</sup> Yves Ansel, son édition citée de la nouvelle Pléiade, p. 1012 ; souligné par l'auteur.

<sup>73</sup> *Id.*, *Stendhal littéral. Le Rouge et le Noir*, Paris, Kimé, 2001, quatrième page de la couverture.

<sup>74</sup> Sur cette attestation de Jean Bodel, voir Takeshi Matsumura, *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 469b.

<sup>75</sup> *Robert historique*, t. I, p. 302b.

l'éditeur de la nouvelle Pléiade affirme à tort que « dès le XV<sup>e</sup> siècle, c'est "à la brune" qui s'impose ». Pour confirmer mon interprétation, il suffit de retourner à la source du *Robert historique*, qui est l'article *brune* du TLF. Celui-ci, qui s'appuie sur l'article \**brūn* (t. XV, 1, p. 307b) du FEW, nous apprend que le substantif féminin *brune* est aujourd'hui *vieilli* et que *sur la brune* et *à la brune* sont attestés respectivement depuis la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet (composée dans le deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle) et *La Foire Saint Germain* (1643) de Paul Scarron<sup>76</sup>. De son côté, le dictionnaire de Wartburg énumère plusieurs dialectes modernes qui emploient *brune* au sens de « tombée de la nuit ».

Si l'on veut compléter ces données par l'article *bruné*<sup>2</sup> du *Dictionnaire du Moyen français*<sup>77</sup>, on a au XV<sup>e</sup> siècle deux attestations pour *à la brune* et deux autres pour *sur la brune*. Les deux locutions ont donc coexisté dès la fin du Moyen Âge, mais la base de données *Frantext*<sup>78</sup> nous fournit pour la période qui va du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la parution du *Rouge et le Noir* en 1830 des chiffres peu probants : *à la brune* apparaît une fois au XVII<sup>e</sup>, onze fois au XVIII<sup>e</sup> et deux fois au XIX<sup>e</sup>, tandis que *sur la brune* se rencontre deux fois au XVI<sup>e</sup> siècle, neuf fois au XVII<sup>e</sup> et huit fois au XVIII<sup>e</sup>.

Quelle était la situation des deux locutions au moment où Stendhal écrivait en 1830 *Le Rouge et le Noir*? Il n'est pas aisé de s'en faire une idée. Une des pistes suggestives est le fait que le *Dictionnaire de l'Académie française*<sup>79</sup> connaissait seulement *sur la brune* depuis son édition de 1762 jusqu'à son édition de 1798, qu'il n'a accueilli à son côté *à la brune* que dans son édition de 1835 mais qu'il les donne comme synonymes sans indiquer aucune différence de niveau ou d'emploi, et cela jusqu'à sa dernière édition (fascicule paru en 1987). Malgré la décision des Académiciens en 1835, la nouvelle venue *à la brune* est mal représentée dans la lexicographie de l'époque de Stendhal, car elle reste inconnue, par exemple, dans le *Nouveau vocabulaire français* de François de Wailly entre 1801<sup>80</sup> et 1827<sup>81</sup>, le *Dictionnaire universel de la langue française* de Claude-Marie Gattel entre 1813<sup>82</sup> et 1827<sup>83</sup>, le *Dictionnaire universel de la langue française* de Pierre-Claude-Victoire Boiste entre 1803<sup>84</sup> et

<sup>76</sup> Paris, Brequigny, 1643. L'occurrence que Leonard T. Richardson a relevée dans son *Lexique de la langue des œuvres burlesques de Scarron* (Aix-en-Provence, 1930, p. 35) se lit aux vers 209-211 de *La Foire Saint Germain*, voir Paul Scarron, *Poésies diverses, Textes originaux, publiés avec notes et variantes par Maurice Cauchie*, t. I, Paris, Nizet, 1947, t. I, p. 19 : « Sous le pretexte des bijoux, / Que l'on fait de marchez chez vous / Qui ne se font bien qu'à la brune ! »

<sup>77</sup> Disponible sur son site internet : <http://zeus.atilf.fr/dmf/> (consulté le 10 août 2021).

<sup>78</sup> Disponible sur son site internet : <https://www.frantext.fr/> (consulté le 10 août 2021).

<sup>79</sup> Voir son site internet : <http://www.dictionnaire-academie.fr/> (consulté le 10 août 2021), qui nous permet de parcourir rapidement les articles *brun* et *brune* de toutes ses versions.

<sup>80</sup> Paris, Rémont, an IX, p. 125b.

<sup>81</sup> Paris, Rémont, 1827, p. 158b.

<sup>82</sup> Paris, Lefevre, 1813, 2 vol., t. I, p. 244a.

<sup>83</sup> Lyon, Lugné et Cellard, 1827, 2 vol., t. I, p. 244a.

<sup>84</sup> Paris, Desray, an XI, p. 61a.

1857<sup>85</sup>, le *Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers* de François Raymond de 1832<sup>86</sup> et le *Dictionnaire national ou grand dictionnaire classique de la langue française* de Bescherelle aîné dans sa version de 1845-1846<sup>87</sup>. Ainsi, il me paraît difficile de voir dans l'occurrence de *sur la brune* dans le roman de 1830 un archaïsme ou un régionalisme ; c'était plutôt un choix non marqué.

Toutes ces remarques brèves – car Épictète ne recommande-t-il pas : « ne dis que les choses nécessaires, & toujours en peu de mots<sup>88</sup> » ? – sont-elles des inepties universitaires qui n'intéressent pas les *lecteurs amateurs* du *Rouge et le Noir* ? Probablement les menues corrections que je propose importent peu à la plupart de ces derniers. Cependant si l'on fait le sien un mot de Georges Blin : « Devoir, c'est toujours, [...] se devoir<sup>89</sup> » et que l'on considère que la tâche des chercheurs exige d'éviter les inexacitudes dans la mesure du possible et de ne pas les laisser subsister dans leur travail, mes observations auront peut-être quelque utilité pour une petite mise à jour des éditions du roman stendhalien. Espérons que, quelle que soit leur portée, les retouches que je soumetts aux lecteurs ne leur seront pas tout à fait superflues et qu'elles permettront éventuellement aux éditeurs – *amateurs* et/ou *savants* – d'améliorer leurs commentaires.

---

<sup>85</sup> Paris, Didot, 1857, p. 103b.

<sup>86</sup> Paris, André, Crochard et Levraut, 1832, 2 vol., t. I, p. 211a.

<sup>87</sup> Paris, Simon, 1845-1846, 2 vol., t. I, p. 490b.

<sup>88</sup> *Manuel*, traduit par Jacques-André Naigeon, dans *Collection des moralistes anciens, dédiée au Roi*, Paris, Didot et De Bure, 1782, p. 113.

<sup>89</sup> Voir l'Introduction de Stendhal, *Armance ou quelques scènes d'un salon de Paris en 1827 avec une introduction et des notes par Georges Blin*, Paris, Éditions de la Revue Fontaine, 1946, p. XXXVII.